Image not found or type unknown

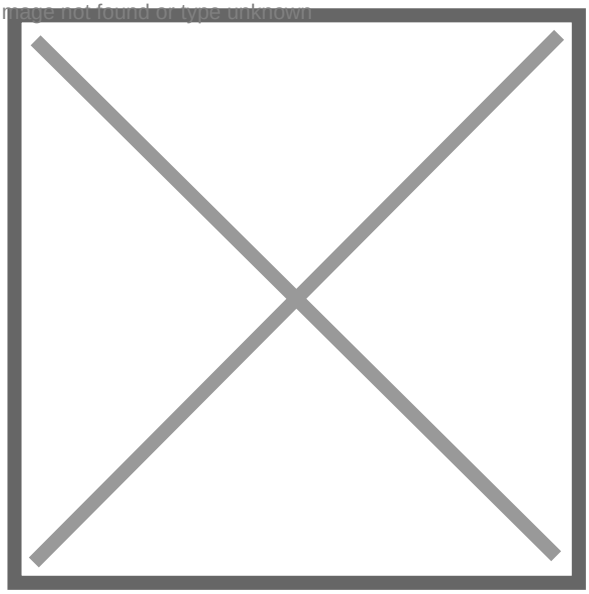

Depot de bilan et paiement tva

Par **alexdunkan_old**, le **07/06/2007** à **08:57**

Bonjour,

suite à de grosses difficultées financières ma société (sarl dont je suis le gérant) est en cessation de paiement et donc se tourne vers une liquidation judiciaire.
J'ai une dette de TVA de 7500 euros, suis-je obligé dans tous les cas de la régler auprès des impots, ou uniquement si il est reconnue qu'il y a eu faite de gestion ?

Par avnce merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés